Communiqué de Presse du 03.10.2023

→ Campagne d'abattage des platanes

Depuis 2015, la Ville de Lunel est contrainte d'abattre régulièrement des platanes atteints par le chancre coloré. Suite à l'inspection réalisée par la Fredon, la DRAAF a repéré un nouvel arbre malade.

On le sait : depuis plusieurs années, les platanes sont en sursis un peu partout en France à cause du chancre coloré, ce champignon qui les parasite. Ce dernier pénètre le cœur de l'arbre sain par l'intermédiaire du système racinaire, par les branches ou par un simple contact : la contamination est donc très dure à contrôler dès qu'un sujet est malade et il n'existe pour l'heure aucun traitement.

Depuis 2015, Lunel a fait l'amère expérience d'avoir des sujets malades. Dans ce cas-là, la Fredon Occitanie (Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles), réseau au service de la santé des végétaux et de la protection de l'environnement agréé par la DRAFF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) fait état d'une contamination et préconise donc l'abattage des arbres malades et de ses congénères dans un périmètre sécuritaire. C'est le cas pour l'un de nos arbres emblématiques de la Place de la République. En mai dernier, l'arbre représentant un danger pour le public et les habitations alentours avait déjà subi la réduction de ses charpentes et branches. Une mise en sécurité nécessaire.

Aujourd'hui, la Ville de Lunel est dans l'obligation de prendre des mesures décisives pour contenir la propagation de cette maladie. Cette obligation émane des services de l'État, en particulier de la DRAAF, et vise à protéger l'intégralité de notre patrimoine arboré et la sécurité des citoyens. En conséquence, onze platanes seront abattus. Parmi ces arbres, sept appartiennent au département de l'Hérault et sont situés sur la Place de la République, tandis que les quatre autres sont propriété de la Ville de Lunel et se trouvent à l'entrée du Cours Gabriel Péri.

Le chantier d'abattage est organisé et porté par le département de l'Hérault. Il s'effectuera de nuit à compter du 9 octobre. Cette mesure a été prise pour minimiser les perturbations dans la circulation et les activités diurnes de la ville.

Des arbres replantés plus tard

C'est donc un nouveau décor auquel il va falloir s'habituer. En effet, il y aura bien de nouveaux arbres qui seront plantés pour remplacer nos platanes abattus mais ils ne le seront pas immédiatement. La plantation s'effectuera à l'automne de l'an prochain. Cette décision a été prise en coordination avec le service paysagiste du Département de l'Hérault et la Ville de Lunel, dans le but de garantir une replantation adaptée à notre environnement. Pour le moment, la variété n'a pas encore été choisie. Cependant, des options telles que le chêne chevelu, le tilleul, le micocoulier et l'orme, pourraient convenir en tenant compte des spécificités de notre environnement.

L'ESSENTIEL :

Place de la République & Cours Gabriel Péri

Opération d'abattage des platanes

Organisée par le Département de l'Hérault, cette opération
débutera le 9 octobre prochain pour une durée de plusieurs jours.
7 platanes sont concernés sur la Place de la République et 4 autres sur le début du Cours G. Péri.

+ d'informations : 04 67 87 83 69 (Service Communication) – mairie@ville-lunel.fr – www.lunel.com